



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 4 / 1 0 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 4 / 1 0 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8224

## 1 Intitulé du projet

1) Installation d'un 3ème appareil de crémation (de type FTIII SE) au sein du crématorium de Saint-Nazaire (44) et de sa ligne de filtration associée ; 2) Remplacement du dispositif de filtration double existant pour assurer le parfait fonctionnement des dispositifs de crémation et de filtration actuellement en place ; 3) Aménagement d'un accès cercueil dédié au sein du futur bâtiment secondaire.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

La Société du Crématorium Nazairien

Raison sociale

SAS

N° SIRET

9 1 4 6 4 1 7 4 1 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

THOUMIEUX

Prénom(s)

Xavier

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41°a 48°	Aucune modification Ajout d'un 3ème appareil de crémation et de son système de filtration. Changement du système de filtration double existant. Nouveaux aménagements au sein du bâtiment secondaire

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'installation d'un troisième appareil de crémation de nouvelle génération (FT III SE) est principalement destiné à garantir la continuité du service public délégué dans le respect des conditions réglementaires de filtration lors du remplacement du dispositif de filtration double existant : pendant ces travaux, les deux appareils de crémation installés actuellement seront en effet inutilisables à défaut de pouvoir être filtrés. Le troisième appareil contribuera également, à l'avenir, à sécuriser l'exploitation future du crématorium en maintenant la continuité de la filtration pendant les opérations de maintenance des deux autres appareils. Il permettra, en outre, de doter l'équipement d'une capacité supplémentaire de crémation pour faire face à des pics de volume ou à une éventuelle montée en puissance de l'activité.

Dans ces conditions, l'activité prévisionnelle initiale permettant de réaliser 891 crémations en 2022 à 2517 crémations au terme de la concession ne sera pas impactée (sauf en cas d'éventuels pics d'activité).

Le nouvel accès "cercueil" au bâtiment secondaire devra permettre la présentation de défunts en cercueils fermés ainsi que le transfert de cercueils depuis le parking vers ce nouveau bâtiment.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le crématorium se trouve sur la même parcelle cadastrale que le cimetière (12,64 ha).

Le projet de modification se décline en 3 parties :

i) Le remplacement de la filtration double existante sur les deux appareils en place par un dispositif de la marque Facultatieve Technologies ; ii) L'ajout d'un appareil de crémation FTIII avec sa ligne de filtration simple et un système de traitement complémentaire DeNOx permettant une épuration complémentaire des fumées (réduction des émissions d'oxydes d'azote) ; iii) L'aménagement d'un accès "cercueils" au sein du bâtiment secondaire (dont la création fait partie intégrante des travaux actuellement en cours et pour lesquels la Société a été autorisée à les réaliser en 2023) comprenant deux dépose-minutes réservés au personnel pour le transfert de cercueils vers ce bâtiment (la zone des travaux est en couleur sur le plan de masse en Annexe 5, le reste étant grisé).

Le parking (commun au cimetière) ne sera pas modifié.

Aucune démolition n'est à prévoir.

Aucune modification des bâtiments n'est prévue. Un mur fusible est existant : il sera simplement démonté pour permettre ces travaux, puis remonté.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Des travaux d'extension sont actuellement en cours au sein du crématorium de Saint-Nazaire. La DREAL Pays de la Loire a dispensé ce projet à la réalisation d'une étude d'impact par une décision en date du 24 octobre 2022. Les travaux ont ensuite été autorisés par un arrêté préfectoral en date du 11 juillet 2023. Ces travaux seront achevés en mai 2025.

Les nouveaux travaux faisant l'objet de la présente demande d'examen seront, quant à eux, réalisés ultérieurement.

Afin de permettre la continuité du service public de crémation, le troisième appareil de crémation sera installé et mis en service avant le remplacement de la filtration double existante.

Un mur fusible est existant : il sera démonté pour permettre ces travaux, puis remonté.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'activité prévisionnelle initiale permettant de réaliser 891 crémations en 2022 à 2517 crémations au terme de la concession ne sera pas impactée (sauf en cas d'éventuels pics d'activité).

Le crématorium comprendra donc trois appareils de crémation, lesquels seront munis d'un dispositif d'introduction des cercueils.

Les deux appareils existants (de la marque ATI) sont équipés d'une ligne de filtration double (qui sera remplacée pour assurer le respect des prescriptions applicables aux rejets atmosphériques fixées par l'arrêté du 28 janvier 2010). Un système de traitement des cendres est déjà installé.

Le nouvel appareil (modèle FT III) sera équipé de sa ligne de filtration et d'un pulvérisateur de calcium.

Un système DeNox pour une épuration complémentaire des fumées (réduction spécifique des émissions d'oxydes d'azote) sera installé sur chacun des trois appareils, améliorant ainsi la qualité des rejets atmosphériques.

De manière générale, la filtration des effluents gazeux sera très performante : les valeurs de rejets du four respectent les normes réglementaires prévues par l'arrêté précité, en tendant vers les valeurs substantiellement inférieures prévues par le fabricant (Annexe 11).

Le local où se situent les appareils de crémation est coupe feu deux heures. Les systèmes de ventilation et de refroidissement sont situés en extérieur.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autre : La Société du Crématorium Nazairien a déjà obtenu une autorisation d'extension, délivrée par le préfet après enquête publique environnementale et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques en application de l'article L. 2223-40 du Code général des collectivités territoriales

Une deuxième demande d'autorisation d'extension devra être sollicitée auprès de la préfecture pour les travaux faisant l'objet de cette demande d'examen au cas par cas. Une demande de permis de construire modificative sera également déposée.

L'ensemble du projet a fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0 pour la gestion des eaux pluviales (accord de l'administration en date du 27/09/2023).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Appareils de crémation Parcelle cadastrale Zone crématorium : voie d'accès + bâtiments + cour technique + jardin du souvenir Zone aménagée pour le nouvel accès "cercueils"	3 appareils (2 existants + 1 nouveau) 126 400 m <sup>2</sup> environ 8 800 m <sup>2</sup> environ 1 300 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le crématorium a été construit en 2001 avec un appareil de crémation. En 2013, une demande d'extension a été formulée par le précédent délégataire (société OGF) afin d'installer un second appareil, une ligne de filtration double et mettre aux normes l'installation de façon à respecter l'arrêté du 28 janvier 2010. Après la réalisation d'une étude d'impact (comprenant une étude des risques sanitaires) et d'une enquête publique, le projet a été autorisé par arrêté préfectoral le 18 juillet 2014 (annexe 12).

Le projet n'a cependant pas été soumis à la réalisation d'une étude d'impact à la suite de la demande d'examen au cas par cas formulée par la Société du Crématorium Nazairien en 2022 (cf. décision préfectorale en annexe 12 également).

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 2 km au sud de la ZNIEFF la plus proche. Il s'agit de la ZNIEFF de type I : 520616265 "PRAIRIE HUMIDE DE PASSOUER" Voir Annexe 8
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche est à 11km à l'ouest du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint Nazaire
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche se trouve à 1,8 km au nord du projet, en bordure de la route départementale RD213 Voir Annexe 8

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Saint-Nazaire, il existe des zones concernées par des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : le projet se trouve en dehors de ces zones (cf cartes de bruit stratégiques - 4ème échéance). Voir Annexe 8
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle cadastrale du projet se trouve en partie dans un périmètre de protection au titre des abords des Monuments Historiques. Les aménagements prévus sont partiellement contenus dans un des périmètres : les Architectes des Bâtiments de France devront être consultés pour valider le projet.  Voir Annexe 8
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone RAMSAR à 4km au nord du projet Zone humide à 220 m au nord-est du projet Dans le cadre du dossier loi sur l'Eau, les zones accueillant le nouveau parking et le bâtiment secondaire ont fait l'objet d'une étude de caractérisation, concluant à l'absence de zone humide. Ces zones sont précisées sur l'annexe 8.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Littoraux : "Presqu'île Guérandaise - Saint-Nazaire" (44DDTM20110018). La zone du projet n'est cependant pas concernée : elle est en dehors du zonage réglementaire.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir Annexe 8 Approuvé le 13/07/2016 et modifié le 31/03/2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche se situe à 2,5 km au sud : il s'agit du site Natura 2000 directive Oiseaux "Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf" (identifiant FR5212014), également recensé dans la directive Habitats "Estuaire de la Loire Nord" (identifiant FR5202011)  Voir Annexe 7
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage).  Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable estimés à quelques centaines de litres par jour.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à priori excédentaire en matériaux : évacuations liées au terrassement du nouvel accès. Les matériaux seront évacués par l'entreprise retenue pour les travaux vers un centre agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments et installations sont déjà en place et connectés aux divers réseaux utiles au fonctionnement du crématorium.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface impactée par la création du nouvel accès est relativement faible. Les arbres existants seront conservés. Des haies arbustives seront plantées entre les arbres existants. (cf. annexe 5). Aucun zonage de protection n'est référencé sur la parcelle (cf. annexe 7 et 8)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche se situe à 2,5 km au sud : il s'agit du site Natura 2000 directive Oiseaux "Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf" (identifiant FR5212014), également recensé dans la directive Habitats "Estuaire de la Loire Nord" (identifiant FR5202011) Pas d'impact du projet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques Littoraux, via un PPRL, sont présents sur la commune (voir paragraphe 5), mais la zone du projet n'est pas située sur les zones à risque. Voir Annexe 8
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le crématorium est conforme aux différents arrêtés qui régissent les crématoriums. Les appareils seront équipés de systèmes de filtration des rejets et de traitement des NOx très efficaces (cf. annexe 11).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic engendré par le crématorium reste faible (employés et visiteurs) 50 proches sont estimés en moyenne par crémation (environ 25 véhicules). Le crématorium étant existant et en fonctionnement, le trafic engendré par le troisième appareil de crématorium sera très faible (cf. point 3.4.2 sur le nombre de crémations prévues).	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nouveaux aménagements ne sont pas des sources de bruit supplémentaire.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors des zones impactées (cf. cartes de bruit stratégiques - annexe 8)	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet conforme aux dispositions du CGCT (crématorium), à l'arrêté du 28 janvier 2010 (hauteur de la cheminée et concentrations maximales de rejet) et à l'arrêté du 11 avril 2023 Ligne de filtration simple (pour le nouvel appareil) et ligne de filtration double (pour les appareils en place) performantes (réduction des concentrations de polluants inférieures aux valeurs de l'arrêté - cf. annexe 11)
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En dehors des eaux domestiques générées par les visiteurs et employés (évacuées dans le réseau de collecte de la commune), il n'y aura aucun effluent de process.  Les eaux pluviales de ruissellement sont gérées à la parcelle via différents ouvrages (cf. déclaration loi sur l'eau)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les résidus métalliques issus de la crémation font l'objet de collecte, traitement et valorisation dans le cadre d'une filière spécifique d'un opérateur externe. La traçabilité est assurée. Le réactif de filtration est quant à lui évacué vers un centre agréé. Il existe un contrat avec la société EMTA qui s'occupe de l'ensemble des crématoriums du groupe.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Architectes des Bâtiments de France seront consultés afin de ne pas porter atteinte au patrimoine culturel à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle prévue aux activités cimetière et crématorium.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'installation d'un système de filtration sur le nouvel appareil, le remplacement du système de filtration double sur les deux appareils existants, ainsi que l'installation d'un système DeNox pour les trois appareils permettront de réduire les concentrations de polluants des fumées de crémation rejetées dans l'atmosphère, donnant des rejets toujours conformes à la réglementation.

Les valeurs de rejets des appareils respecteront ainsi les normes réglementaires prévues par l'arrêté du 28 janvier 2010, en tendant vers les valeurs substantiellement inférieures prévues par le fabricant (et reportées en Annexe 11).

Des mesures régulières des rejets seront également effectuées (après la mise en service, puis tous les 2 ans).

Par ailleurs, selon l'Annexe 11 et les contrôles effectués en 2022 et en 2024 sur les appareils en place, les concentrations actuellement rejetées sont très inférieures aux valeurs de l'arrêté de 2010.

L'installation sera conforme a minima à l'arrêté du 28 janvier 2010 (hauteur de cheminée) et à l'arrêté du 11 avril 2023 (caractéristiques techniques du crématorium et de l'appareil de crémation).

Elle respectera également le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2223-99 et suivants).

La dernière visite de contrôle de conformité (des équipements et sécurités des fours de crémations) a été effectuée le 25/07/2024, l'exploitant a reçu la nouvelle attestation en date du 17/09/2024 (cf. Annexe 12).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous semble pas nécessaire que le projet soit soumis à évaluation environnementale.

Le projet consiste uniquement à ajouter un appareil de crémation dans des locaux existants sans augmentation significative du nombre de crémations (il s'agit d'assurer une continuité de service lors d'opération de maintenance et d'absorber des éventuels pics d'activité) : aucune extension ou modification des bâtiments n'est prévue. Il n'y aura donc aucun impact sur la biodiversité aux alentours.

Les rejets des appareils de crémation en fonctionnement respectent les normes de rejets de l'arrêté (cf. rapports de mesures) : les travaux envisagés permettront d'atteindre à minima les mêmes performances sur le troisième appareil.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Autres enjeux environnementaux	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Enjeux technologiques	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Descriptif Four et filtration	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Rejets du crématorium	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 - Autres documents administratifs	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /

Téledéclaré le 14/10/202

Signature du (des) demandeur(s)